



Donation d'une somme d'argent

Par **SYLVIE YVETTE ANNE ET MAR**, le **23/04/2008 à 16:13**

Ma mère m'offre une somme de €.15.000,00 de ses actifs.
Je suis la seule héritière
Dois-je le déclarer aux Impôts ?...
merci de votre réponse
Sincères salutations.
S.W

Par **Thierry Nicolaides**, le **24/04/2008 à 17:33**

oui
Déposez une déclaration de don manuel .
Si non le fisc sera en droit de considérer que cette somme représente des revenus imposables .
Il faudra alors faire de la procédure (onéreuse) pour obtenir un dégrèvement (incertain)
Cordialement
Thierry Nicolaïdès

Par **SYLVIE YVETTE ANNE ET MAR**, le **24/04/2008 à 18:09**

Mr.NICOLAIDES,
Merci de votre réponse
A quel moment dois-je faire cette déclaration aux Impôts ?....
Des maintenant ou lors de ma déclaration fiscale de 2009 sur les revenus 2008
Merci d'avance
Respectueuses salutations
S.W

Par **Thierry Nicolaides**, le **24/04/2008 à 19:11**

Vous pouvez le faire maintenant ou attendre votre déclaration fiscale 2009
la donation est déclarée sur un imprimé fiscal n°2735 disponible sur impôts .gouv .fr
cordialement
Thierry Nicolaïdès